ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 659

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE PREMIER

I. – Compléter la première phrase de l'alinéa 11 par les mots :

« et pluriprofessionnelle, suivant une approche spécialisée lors de la prise en charge de cas complexes ».

II. – En conséquence, compléter la dernière phrase du même alinéa 11 par les mots :

« et pluriprofessionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de la rapporteure, retravaillé suite à l'examen en commission, vise à insister sur le caractère pluridisciplinaire et pluriprofessionnel de l'accompagnement et des soins palliatifs.